Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026201-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-201		Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Demande de subvention 2026 de l'association Jazz Kreiz Breizh		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le dix novembre deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthony PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
Depuis 2021, la Communauté de communes de Haute Cornouaille et l'association Jazz Kreiz Breizh renforcent leur partenariat chaque année. La convention 2025-2027 signée par l'association et la CCHC précise que l'objectif principal de ce partenariat est d'aider l'association à :

- développer ses actions sur le territoire,
- devenir un « festival 0 plastique », à moyen terme puis un « festival 0 déchet » à plus long terme,
- de répondre aux attentes des visiteurs et d'améliorer la promotion de leurs actions,
- de soutenir les actions organisées à destination des jeunes de moins de 26 ans par l'association.

Par mail en date du 23 octobre, l'association Jazz Kreiz Breizh a adressé à la CCHC sa demande de subvention pour l'année 2026 pour les actions organisées à destination des jeunes. Le montant sollicité est de 2 700 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention de l'association Jazz Kreiz Breizh pour l'année 2026 pour un montant de 2 700 euros inscrit au budget principal 2026,***
- ***a autorisé la Présidente à verser la subvention 2026 à l'association.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 17 novembre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

Communauté de Communes Haute Cornouaille

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026201-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN		X	
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Michèle LALLOUET, conseillère communautaire